

## I. Qu'est ce que le CQP « Animateur Péri-scolaire » ?

Le **Certificat de Qualification Professionnelle** est un diplôme créé et délivré par les professionnels d'un domaine. Dans l'animation l'organisation qui gère ces diplômes est la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation de l'Animation (CPNEFA).

L'APROSEP FORMATION propose une formation au **CQP « Animateur Péri-scolaire »**, cette qualification est reconnue par la convention collective de l'animation, elle est inscrite au répertoire national des certifications professionnelles et permet aux salariés une meilleure reconnaissance et valorisation en tant qu'acteur éducatif ainsi qu'une promotion sociale.

### ➤ **Champs d'action du titulaire du CQP « Animateur Péri-scolaire »**

Le titulaire du CQP « Animateur Péri-scolaire » intervient en direction d'un public de 3/12 ans dans des temps proches de l'école, dont les principales prérogatives sont :

- Etre en capacité de mettre en œuvre des démarches et des animations pédagogiques et éducatives,
- S'adapter à son environnement et aux rythmes de l'enfant en privilégiant une coéducation avec les parents et les enseignants. Ils devront être capables de mener des actions autour de différents supports et outils d'animation.

## II. Présentation et contenu de la formation

- ✓ La formation a lieu de **Novembre 2017 à Mai 2018 à Cayenne**, et **d'Octobre 2017 à Mai 2018 à Saint-Laurent-du-Maroni**, à temps plein, avec une alternance entre le centre de formation (232 heures) et l'entreprise (198 heures minimum), adaptée au milieu péri-scolaire.
- ✓ Les cours en centre de formation se dérouleront les **lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis (hors vacances scolaires) de 7h30 à 11h30** à raison de **4h/jour**.
- ✓ Elle prend en compte les besoins et les attentes des structures d'accueil et intègre différentes étapes de progression des compétences repérées.
- ✓ Le référentiel de certification du CQP « Animateur Péri-scolaire » présente la liste des compétences que doivent maîtriser les stagiaires en fin de formation.

Il est constitué de 3 modules à acquérir pour valider le diplôme :

- **Module 1** : Accueillir les enfants dans les temps de loisirs péri-scolaires
- **Module 2** : Concevoir un projet d'animation
- **Module 3** : Conduire des temps d'animation péri-scolaires en direction des publics enfants

### a) **Objectifs pédagogiques**

- Intégrer la logique de formation du CQP « Animateur Péri-scolaire », les objectifs de chaque module et leur(s) modalité(s) de validation
- Accueillir et animer durant les temps de loisirs péri-scolaire
- Concevoir, développer et mettre en place des projets d'animation pour des publics enfants
- Maîtriser les outils et techniques nécessaires à la mise en œuvre d'action d'animation

**b) Les méthodes et moyens pédagogiques**

- Pratiques et mises en situation pédagogique fréquentes et régulières
- Utilisation de la vidéo (observation de l'attitude et du comportement de l'animateur en situation)
- Utilisation des supports multimédias (traitement de texte, logiciels de présentation, traitement des photos et vidéos, recherches sur Internet)
- Mise en place d'évaluations formatives régulières sur les différents contenus, théoriques et pratiques
- Formateurs réguliers et formateurs occasionnels sur des contenus spécifiques
- Suivi mensuel individuel des stagiaires en stage pratique
- Mise à disposition d'outils pédagogiques:
  - ouvrages de référence en rapport avec l'animation
  - Des abonnements aux journaux et revues professionnels.
  - Un accès libre à Internet pour les stagiaires.
  - Des ouvrages usuels : dictionnaires, codes, conventions collectives...

**c) Modalités d'évaluation**

- Organisation d'épreuves certificatives en centre de formation et en situation professionnelle validant chaque module
- Validation des épreuves par une commission certificative composée de professionnels, d'experts accrédités par un jury.
- Prévision d'une session de rattrapage à chaque épreuve certificative

---

**III. Présentation de APROSEP FORMATION**

- Siège social : APROSEP FORMATION, 81 Rue Christophe COLOMB – 97 300 CAYENNE
- Forme juridique : Association Loi 1901
- N° SIRET : 813 374 246 000 11
- APE : 8559A
- Agrément Jeunesse et Sport : agrément national n° 302 95 01
- N° organisme de formations : 03 973 0881 97